

Résidence d'écriture du Cégep de Jonquière

1. Objectifs de la résidence

- 1.1. Permettre à l'écrivain·e de travailler sur un projet personnel de création. Il peut s'agir d'un projet en cours ou d'un nouveau projet. Il n'est pas nécessaire que le projet soit terminé au terme de la résidence.
- 1.2. Favoriser les échanges entre l'écrivain·e et la communauté collégiale (étudiant-es, enseignant-es et membres du personnel). Ces échanges peuvent prendre des formes diverses (ateliers, causeries, rencontres individuelles, etc.) et se réaliser en classe comme à l'extérieur des cours. Enfin, ils peuvent émaner autant de propositions de l'écrivain·e que de suggestions des membres de la communauté collégiale.
- 1.3. Témoigner des fruits de cette expérience par le biais d'une activité de clôture (publication, exposition, lecture publique, etc.).

2. Description de la résidence

- 2.1. Moment : session d'automne
- 2.2. Durée : 300 heures réparties sur un minimum de 10 semaines et selon un échéancier adaptable aux disponibilités de l'écrivain·e entre le début septembre et la mi-décembre. Quelques heures de disponibilité sont à prévoir entre avril et juin afin de préparer la documentation nécessaire à la promotion de la résidence.
- 2.3. Répartition des heures : 150 heures devraient être consacrées au projet de création personnel et 150 heures devraient être consacrées aux échanges avec la communauté.
- 2.4. Lieu : un espace de travail et de rencontre est aménagé spécifiquement pour l'écrivain·e dans la bibliothèque du cégep. Des activités peuvent bien sûr être réalisées ailleurs au collège.

3. Conditions d'accueil

- 3.1. Accompagnement : un·e personne sera disponible pour accompagner l'écrivain·e dans toutes ses démarches (calendrier des activités, liens avec les membres de la communauté, organisation de l'activité de clôture, etc.).
- 3.2. Soutien logistique : le Cégep de Jonquière fournit le soutien logistique nécessaire à l'encadrement de la résidence (espace de travail, identité Teams pour faciliter les communications à l'interne, etc.).

4. Aide financière et exclusions

- 4.1. La bourse offerte par le Cégep de Jonquière est de 15 000 \$.
- 4.2. Un montant pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ peut être accordé pour la réalisation de l'activité de clôture ou d'autres activités liées à la résidence.
- 4.3. Les frais de séjour et de transport de même que ceux liés à l'alimentation sont sous la responsabilité de l'écrivain·e.

5. Critères d'admissibilité

- 5.1. Être majeur·e.
- 5.2. Avoir la citoyenneté canadienne et résider au Québec.
- 5.3. Avoir une pratique littéraire reconnue.
- 5.4. Ne pas avoir obtenu la présente résidence au cours des deux années précédentes.

6. Marche à suivre pour poser sa candidature

- 6.1. Compléter le formulaire de candidature numérique.
- 6.2. Joindre au formulaire un curriculum vitae (maximum trois pages, en format PDF) ainsi qu'un extrait d'une création littéraire significative (trois à cinq pages en format PDF ou hyperlien pertinent).
- 6.3. Envoyez les documents requis à l'adresse suivante :
residenceecriture@cegepjonquiere.ca
- 6.4. Date maximale de dépôt : 1^{er} mars.
- 6.5. Seuls les dossiers dûment complétés seront considérés.
- 6.6. Une seule demande est acceptée par écrivain·e.

7. Évaluation des candidatures

7.1. Critères d'évaluation :

- 7.1.1. Intérêt de la démarche de création (20%)
 - 7.1.2. Intérêt du projet personnel (20%)
 - 7.1.3. Intérêt des trois activités proposées (20%)
 - 7.1.4. Intérêt de la candidature (30%)
 - 7.1.5. Capacité à mener à terme un tel projet (10%)
- 7.2. Un jury composé de trois à cinq personnes, dont au moins un-e étudiant-e, évaluera les dossiers reçus dans un délai raisonnable.
- 7.3. L'écrivain-e retenu-e sera contacté-e par courriel. Les autres candidat-e-s recevront un courriel les invitant à proposer leur nom l'année suivante.
- 7.4. Le nom de l'écrivain-e sera dévoilé au printemps suivant la demande ou à la rentrée scolaire automnale.

8. Obligations de l'écrivaine ou de l'écrivain

- 8.1. Accepter la subvention constitue un engagement de l'écrivain-e envers le Cégep de Jonquière.
- 8.2. Par le fait même, l'écrivain-e s'engage à :
- 8.2.1. Réaliser le projet proposé dans les délais convenus;
 - 8.2.2. Respecter ses heures de rendez-vous pour les activités placées à son horaire;
 - 8.2.3. Aviser le plus rapidement possible en cas de désistement et remettre la somme perçue au prorata du travail accompli, s'il y a lieu;
 - 8.2.4. Rédiger un rapport succinct à la fin du projet, soit en décembre de l'année de la résidence.

9. Modalités de paiement

- 9.1. Le Cégep de Jonquière honorera la résidence.
- 9.2. Le paiement se fera en trois versements égaux de 5 000 \$ chacun au début des mois de septembre, octobre et novembre.

10. Renseignements additionnels : residenceecriture@cegepjonquiere.ca